



Rapport de gestion 2025

Association régionale pour l'action sociale
Morges-Aubonne-Cossonay

ARASMAC

AAS · AFJ · AJEMA · CRD · CSR

Ressources Humaines

Baisse de 12% des effectifs et de 12.3% des EPT en 2025. Le taux de télétravail se maintient à 56%.

CSR	32.55 EPT 40 personnes	33.05 EPT 40 personnes
CRD	2.1 EPT 3 personnes	2.9 EPT 4 personnes
AAS	12.8 EPT 18 personnes	13 EPT 17 personnes
AMF	91 EPT 91 personnes	71 EPT 71 personnes*
ARASMAC	11.45 EPT 14 personnes	11.35 EPT 14 personnes
AJEMA/AFJ	7.55 EPT 12 personnes	6.8 EPT 10 personnes
Total	157.45 EPT 178 personnes	138.1 EPT 156 personnes
	2024	2025

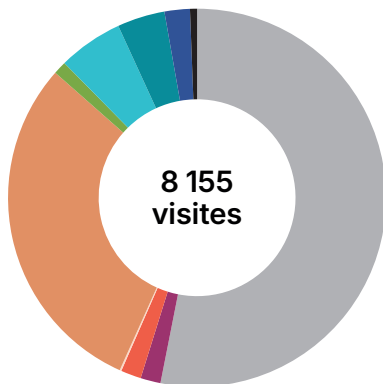
Télétravail

Collaborateurs·rices	87	85
Collaborateurs·rices en TLT	49	48
Total en %	56	56
	2024	2025

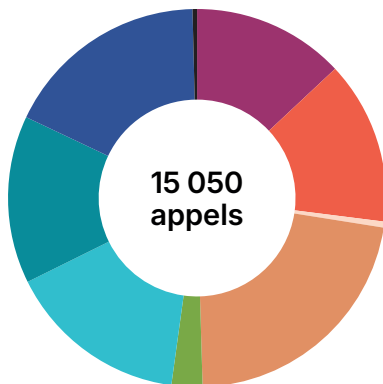
Réception



▲+9.85%



▼-13.20%



- | | | |
|----------------------------|--------------|------------------------|
| ■ Résolu à la réception | ■ CSR Admin | ■ Autres services ext. |
| ■ Renvoi à un autre moment | ■ CSR Social | ■ Borne d'annonce |
| ■ ARASMAC Direction | ■ CRD | |
| ■ AJEMA/AFJ | ■ AAS | |

Chiffres clés ARASMAC



56
communes



89 362 habitant·e·s
dans le district de Morges



28 ans
d'activité



156 collaborateurs·rices,
dont 71 AMF

CSR

17

enquêtes effectuées

53

aides casuelles

373

mesures d'insertion
sociale

30–34

tranche d'âge
la plus représentée



CRD

7 227

factures de frais
médicaux remboursées

2 693

factures de frais
de garde remboursées

177

visites reçues

2 646

appels traités

341

dossiers actifs



AAS

2
agences

8 745
mails

3 574
demandes de prestations

5 876
passages en agences

9 659
appels téléphoniques
répondus



AJEMA/AFJ

2 661
contrats actifs

512
places en préscolaire

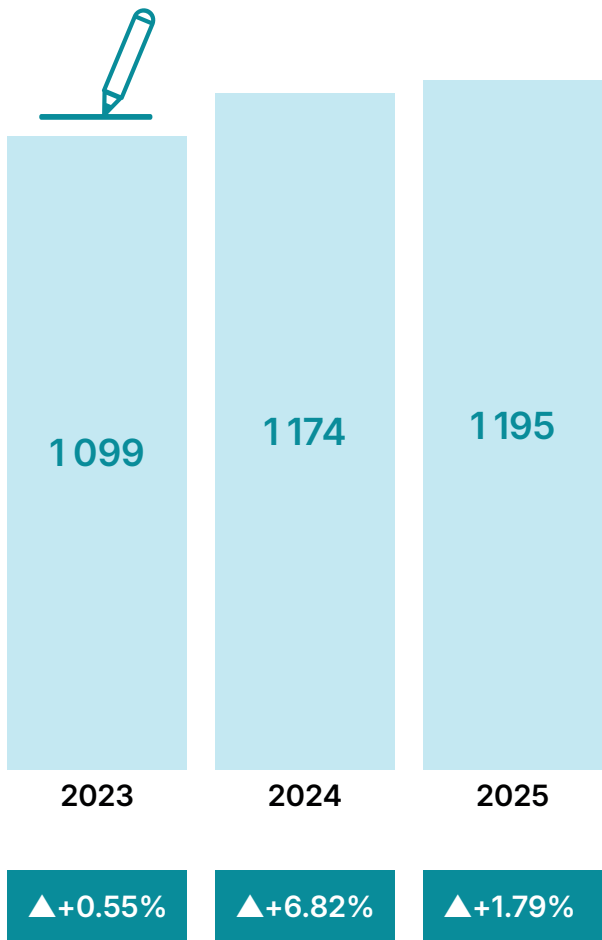
912
places en parascolaire

27
structures d'accueil
avec l'AFJ

23
communes*

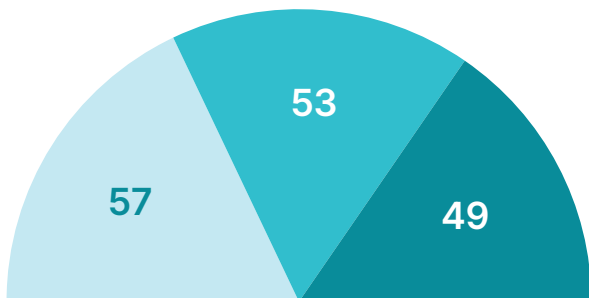


Évolution des dossiers RI

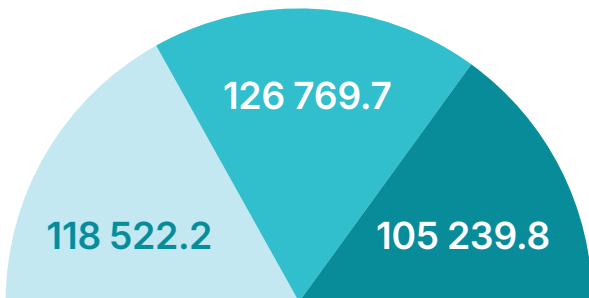


Aides casuelles

Une aide casuelle est une prestation financière ponctuelle octroyée à des personnes ne bénéficiant pas du RI.



Bénéficiaires



Montants CHF

■ 2023 ■ 2024 ■ 2025

Mesures d'insertion sociale

Les mesures d'insertion sociale (MIS) contribuent de manière significative à la réinsertion sociale et professionnelle d'une partie de notre public. Elles sont des outils majeurs dans l'accompagnement des bénéficiaires du RI.

Socioprofessionnelles	180	107	108
Familles	13	16	21
Transition	42	31	35
Capacités de base	24	29	26
Rétablissement du lien social	88	90	133
Individualisées	59	47	50
Total	406	320	373
	2023	2024	2025

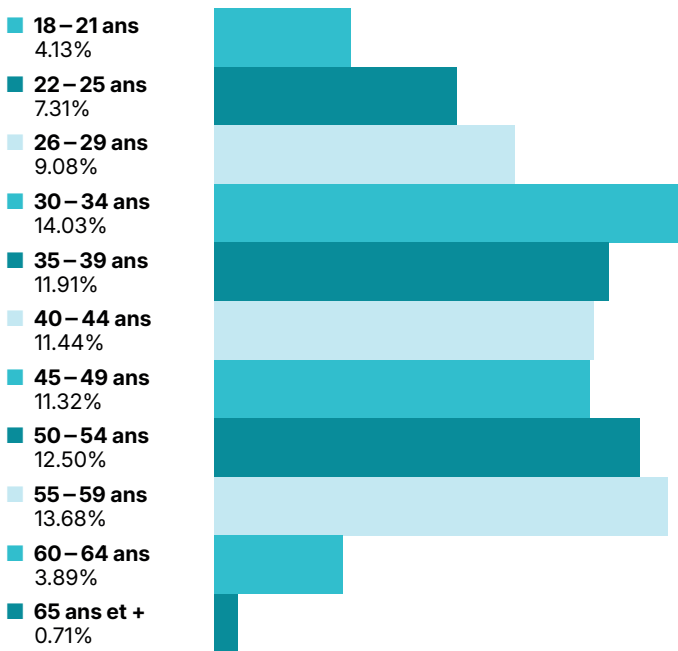


Vous souhaitez en savoir plus ?



Âge des bénéficiaires

En 2025, nous recensons au total 848 personnes bénéficiaires du RI, soit une hausse de 3.54% par rapport à 2024.



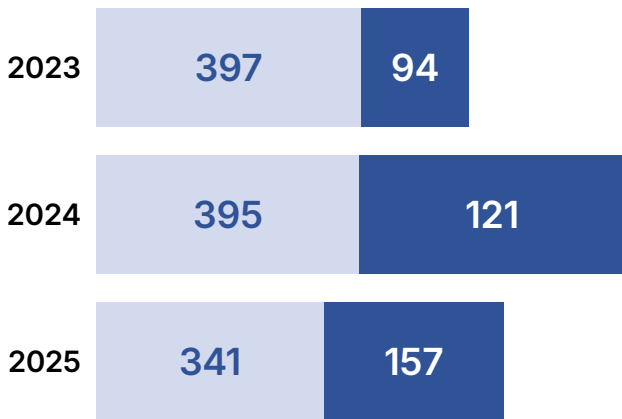
Enquêtes RI

17 enquêtes effectuées, dont :

- 2 enquêtes préalables, dont 1 positive.
- 15 enquêtes, dont 10 ont abouti à fraude(s).
- 4 enquêtes réalisées avec observations secrètes.



Évolution des dossiers PC Familles

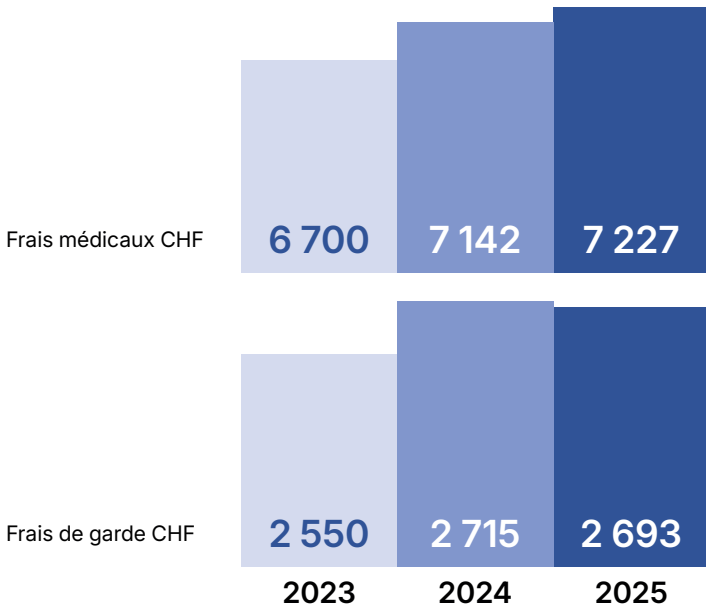


■ Octrois complets ■ Octrois partiels*

*Sous certaines conditions, les frais de garde et de maladie peuvent être remboursés aux personnes qui n'ont pas droit aux PC Familles parce que leurs revenus sont légèrement supérieurs à leurs dépenses.

Factures payées

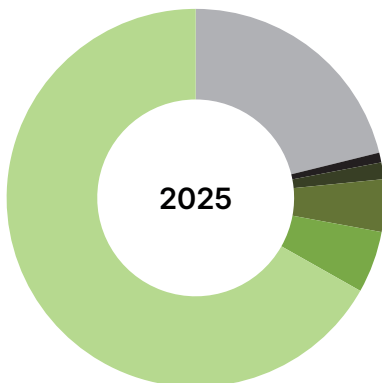
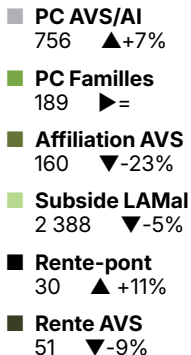
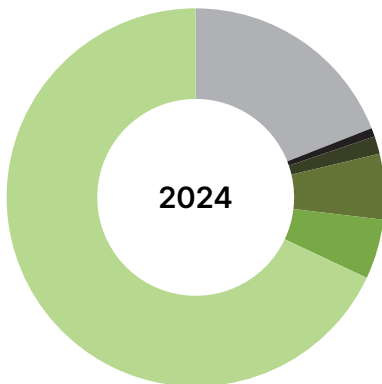
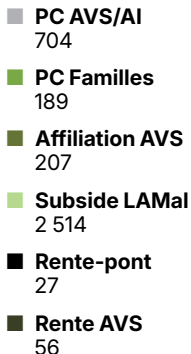
Les factures de frais médicaux et de garde d'enfants peuvent être prises en charge par le régime PC Familles à certaines conditions. Voici les volumes traités par notre centre régional de décisions de Morges :



Vous souhaitez en savoir plus?



Demandes de prestations



Informations et contrôles



Informations AVS

■ Arrivées de l'étranger
1 572

■ Divorces
270

■ Veuvages
42

■ Jeunes de 21 ans
1 020

■ Futurs·es rentiers·ères
788

Contrôles d'affiliation assurance-maladie

■ Arrivées de l'étranger
1 914

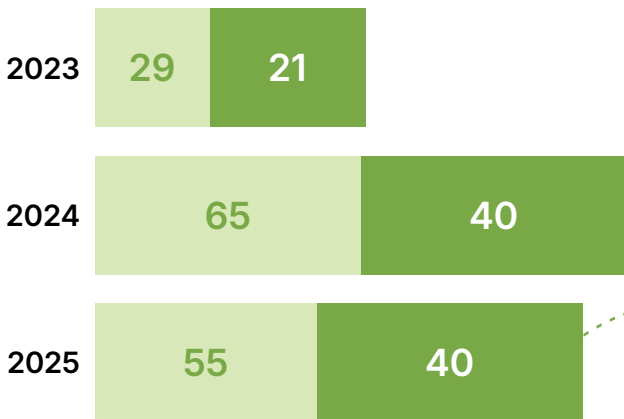
■ Naissances
741

Vous souhaitez en savoir plus ?



Recrutement curateurs·rices

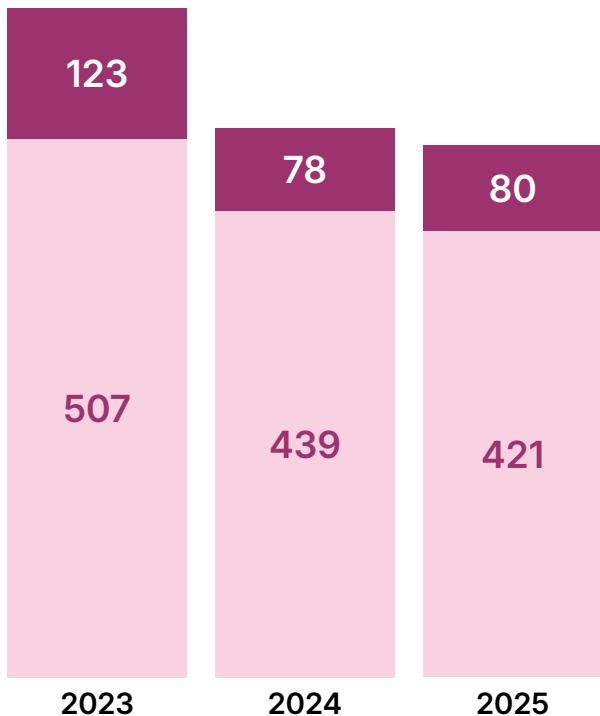
Les AAS sont également en charge d'effectuer les premiers entretiens des aspirant·e·s à l'activité de curateurs·rices volontaires et émettent un préavis quant aux dossiers des personnes rencontrées. La décision finale de nomination intervient dans un second temps par le Service des curatelles et tutelles professionnelles (SCTP) et nous est, de ce fait, inconnue.



■ Entretiens réalisés ■ Prises de contact

Liste d'attente du Réseau AJEMA

À partir de 2023, pour l'accueil préscolaire, le chiffre indiqué inclut uniquement les enfants dont le congé maternité légal est terminé. De plus, seules les demandes actives en liste d'attente, renouvelées tous les 90 jours par les parents, sont prises en compte.



Pour l'accueil parascolaire seules les demandes qui ont une date d'entrée souhaitée avant le 1^{er} août 2026 sont prises en considération.

■ Accueil préscolaire ■ Accueil parascolaire

Réponse aux besoins de placement

Le tableau ci-dessous montre l'évolution des heures d'accueil de 2023 à 2025 pour l'ensemble du Réseau AJEMA.

Collectif préscolaire

1 154 612

1 294 634

1 108 780

Collectif parascolaire

1 514 324

1 609 466

1 227 956

Familial préscolaire

357 511

357 242

234 200

Familial parascolaire

139 807

125 392

100 946

Total

3 166 253

3 386 734

3 196 675

2023

2024

2025

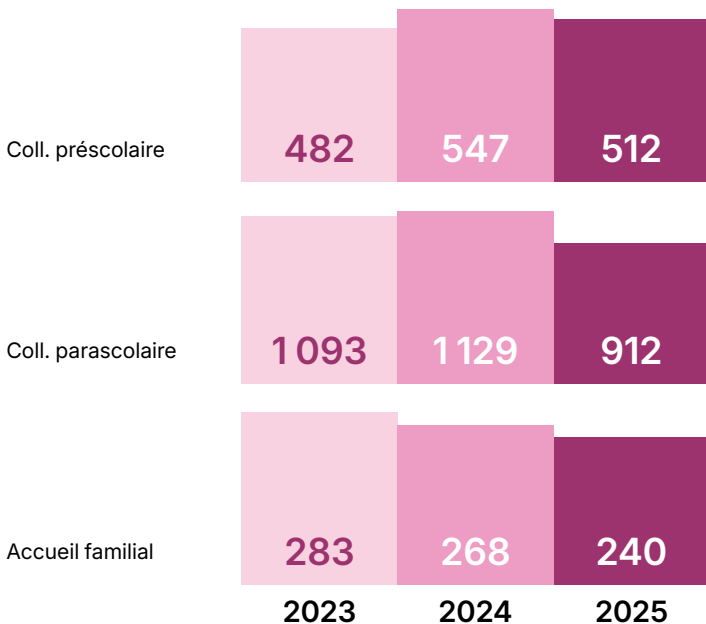


Vous souhaitez en savoir plus?



Places autorisées

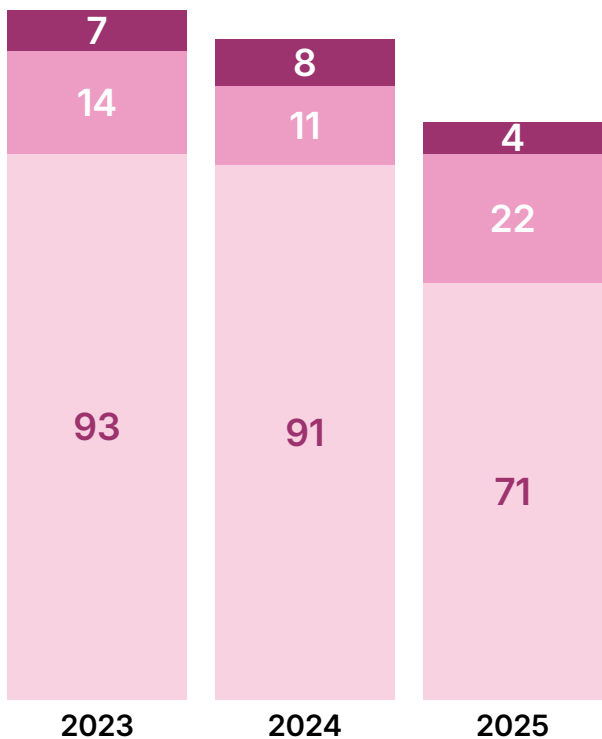
Le nombre de places autorisées correspond au nombre de places figurant sur l'autorisation d'exploiter délivrée par l'Office d'accueil de jour des enfants (OAJE).



La baisse s'explique par le départ au 31.07.2025 des communes de l'ASSAGIE (Association scolaire Aubonne, Gimel-Etoy) du Réseau AJEMA et des structures sises sur son périmètre.

Évolution des accueillantes en milieu familial

Le nombre important de sorties résulte du fait que les communes dites de l'ASSAGIE ont quitté l'AJEMA au 31 juillet 2025 et les accueillantes en milieu familial (AMF) domiciliées sur le périmètre également.



■ Accueillantes ■ Départs ■ Engagements

Conventions inter-réseaux

Le Réseau AJEMA est signataire de 8 conventions inter-réseaux qui regroupent 140 communes.

Il s'agit des réseaux suivants :

- AJERCO (Cossonay et environs)
- AJOVAL (Orbe–La Vallée)
- AJERE (Rolle et environs)
- AJET (Terre-Sainte)
- ASSAGIE (Aubonne et environs)
- Dame-Tartine (Yens et environs)
- Nyon-Ville
- Toblerones (Gland–Prangins et environs)

Ces conventions permettent, à certaines conditions, que des familles résidant dans une commune faisant partie du Réseau AJEMA bénéficient d'un placement au sein d'une structure d'accueil de l'un de nos réseaux partenaires et vice versa.

Entreprises partenaires

Le Réseau AJEMA a un partenariat avec les entreprises suivantes :

- L'Ensemble Hospitalier de la Côte ;
- La Fondation SILO ;
- L'Institution de Lavigny (jusqu'au 31 juillet 2025) ;
- Le Groupe Romande Énergie ;

qui participent financièrement aux coûts du réseau lors du placement des enfants de leurs employé-e-s.

Heures facturées

Heures d'accueil

39 545

41 860

24 353

Pourcentage
des heures totales

1.25%

1.24%

0.76%

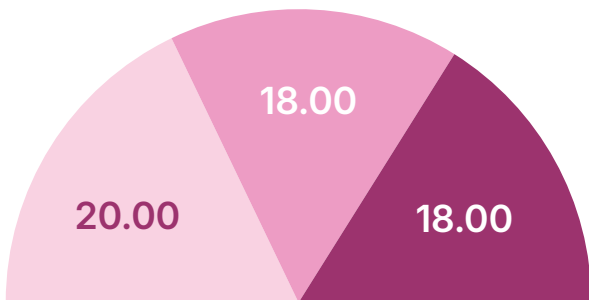
2023

2024

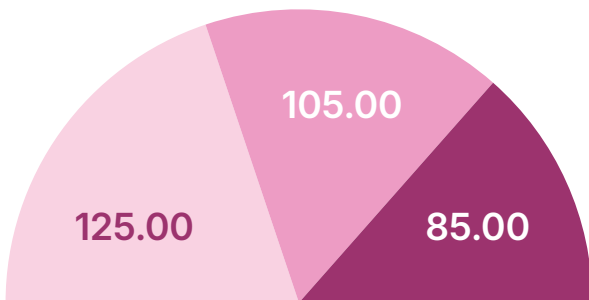
2025

Tarifs

La redevance est fixée en fonction des revenus du ménage.



Tarif minimum CHF/jour



Tarif maximum CHF/jour

■ Préscolaire ■ Parascolaire ■ Familial

Tarifs

Le coût du déficit horaire facturé aux communes par type de prestation a évolué de la manière suivante de 2023 à 2025.

Collectif préscolaire

5.08

5.82

5.49

Collectif parascolaire

3.55

4.20

4.40

Accueil familial

3.55

5.18

5.08

2023

2024

2025

Évolution des charges par type d'accueil liées au fonctionnement des structures (sans les coûts administratifs du Réseau et autres).

Accueil collectif préscolaire

18 160 647

20 553 738

22 069 775

Accueil collectif parascolaire

18 704 133

20 572 136

19 290 267

Accueil familial préscolaire et parascolaire

5 921 329

6 004 166

5 152 300

2023

2024

2025

Site et LinkedIn

Pour plus d'informations et retrouver toutes nos actualités, consultez notre site internet (www.arasmac.ch) et suivez-nous sur LinkedIn.



▲+27.4%

**330 911
visites**



▲+10.5%

**1 792
abonné·e·s**

Association régionale pour l'action sociale Morges-Aubonnes-Cossonay

Toutes les informations non présentées dans ce Rapport de Gestion (Autorités politiques, organigramme, comptes 2025) sont disponibles sur notre site internet (www.arasmac.ch).

ARASMAC

Direction Générale

Rue de Couvaloup 10
1110 Morges
+41 21 804 98 98
arasmac@aras-vd.ch

AAS Cossonay

Rue des Laurelles 5
1304 Cossonay
+41 21 804 98 70
aas.cossonay@aras-vd.ch

AAS Morges

Avenue de Lonay 2bis
1110 Morges
+41 21 828 04 60
aas.morges@aras-vd.ch

CRD Morges

Rue de Couvaloup 10
1110 Morges
+41 21 804 98 98
crd.morges@aras-vd.ch

Valérie Induni

Présidente du Comité de direction

Anthony Vieira

Directeur

CSR Cossonay

Rue des Laurelles 5
1304 Cossonay
+41 21 804 98 20
csr.cossonay@aras-vd.ch

CSR Morges

Rue de Couvaloup 10
1110 Morges
+41 804 98 98
csr-morges@aras-vd.ch

Unité commune

ORP/CSR La Côte

Av. du Mont-Blanc 24A
1196 Gland
+41 22 557 53 60

AJEMA/AFJ Morges

Rue de Couvaloup 10
1110 Morges
+41 21 804 98 98
inscription.ajema@aras-vd.ch

ARASMAC

AAS · AFJ · AJEMA · CRD · CSR

Version numérique du rapport:

